



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction Attractivité, Développement touristique et culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260202-3064C-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 10 février 2026
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 2 février 2026

71 élus présents (104 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE : ADHÉSIONS À DES
ORGANISMES À VISÉE D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT
(7.6/3064C)**

Le Parc zoologique et botanique de Mulhouse s'engage dans une démarche d'accroissement de sa notoriété et de son développement commercial. Il est donc essentiel de faire partie de réseaux professionnels régionaux et nationaux.

A cet égard, 3 associations et/ou clubs ont été identifiés :

- **Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC) :**

Cette adhésion permettrait au Parc zoologique et botanique de bénéficier d'une reconnaissance nationale auprès des autres parcs touristiques. Le SNELAC favorise notamment le partage de bonnes pratiques et l'échange autour de problématiques communes aux sites de loisirs.

Montant de l'adhésion : 4 632€.

- **Ateliers Souverains :**

Réseau d'affaires local reconnu, réunissant des décideurs majeurs de l'industrie et favorisant l'accès à des mécènes et permettant un accroissement commercial du site.

Montant de l'adhésion : 3 180€.

- **Club Croissance Tourisme Grand Est :**

Ce club renforce l'ancrage régional en tant que site touristique majeur d'Alsace. Il offre un cadre propice à l'échange de bonnes pratiques et la participation à des réflexions sur la transformation du tourisme et le développement des offres touristiques régionales de demain.

Montant de l'adhésion : 0€/ adhésion gratuite.

Les crédits nécessaires au versement de cette cotisation sont inscrits aux propositions du BP 2026.

Chapitre 011 - article 6281 – fonction 325

Service gestionnaire et utilisateur 512

Ligne de crédit n° 1257

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les adhésions à : SNELAC, ATELIERS SOUVERAINS ET CLUB CROISSANCE TOURISME,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle d'un montant respectif de 4 632€, 3 180€ et 0€ sous la réserve de sa confirmation au BP 2026,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires,
- désigne Roland ONIMUS pour représenter m2A au sein de l'association.

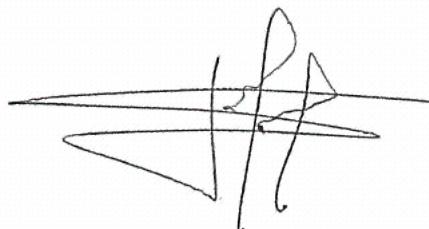
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN